

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 ^{er} /06/2017

Monsieur le Maire, Jean-Noël DINIZ, ouvre la séance à 18 h 30 en présence de Madame FAUVEAU, Messieurs LEPOUTRE, GRASSET, MICHEL, LHOMME, HERMANT, LEJEUNE, PETRY. Madame ROSSELLE et Monsieur FOISELLE étant excusés.

Après lecture des délibérations adoptées lors du Conseil du 13/04/2017, l'ordre du jour est abordé.

1) **Logement locatif** : loyer au 1^{er} juin 2017

Le loyer mensuel du logement au-dessus de la salle du Conseil passe de 584,71€ à 587,69€. Les charges mensuelles qui n'avaient pas augmentées depuis le 1^{er} juin 2015 passe de 120€ à 123€.

2) **Espaces verts** :

Les absences répétées des employés communaux ne permettant pas de d'entretenir convenablement les espaces verts, il est décidé de confier deux fois par mois, la tonte de la rue des Prieurés et l'arrosage de toutes les jardinières à un prestataire de service extérieur du 1^{er} juin au 30 septembre. Les employés communaux assureront la même prestation le reste du temps si nécessaire. Le devis de la Sté Miguel est de 8532€ TTC pour ces 4 mois. Au cas où la prestation n'est pas nécessaire, la facturation sera réduite.

L'aménagement de l'entrée du cimetière sera fait pas le même prestataire au mois de septembre prochain selon le devis accepté de 4800€ ht.

3) **Restauration scolaire 2017-2018** : API (Reims) assurera les repas des enfants dès la prochaine rentrée. Ce prestataire assure déjà les repas du groupement scolaire de Grauves et des écoles municipales d'Epernay. Il est régional. Des visites sur site seront possibles et pour les enfants et pour les parents. Le tarif du repas facturé à la Commune sera de 2,90€ au lieu de 3€ actuellement.

4) **Groupement de commande communautaire pour la maintenance des extincteurs** : la Commune y adhérera pour connaître les conditions

5) **Constitution des bureaux de vote des 11 et 18 juin** : il manque des volontaires pour certaines heures

6) **QUESTIONS DIVERSES** :

- **TAP 2017-2018** : si le nouveau gouvernement le permet et si le corps enseignant et les représentants des parents d'élèves y sont favorables, le Conseil Municipal donne son accord à la Commission Ecole pour négocier le retour à la semaine de 4 jours avec l'inspecteur de l'Académie dès la rentrée 2017. Les TAP (activités périscolaires) seraient supprimées et une garderie le mercredi matin pourrait être mise en place jusqu'aux vacances de la Toussaint pour laisser le temps aux parents de s'organiser.
- **Participation Citoyenne** : la mise en place par la Police est suspendue jusqu'aux élections législatives.
- **Plus de poubelles dans le village** : il en existe sur le Jard. Il en faudrait à l'arrêt du bus « les prieurés » ainsi qu'à l'entrée de l'école.
- **Candélabres** : 4 nouveaux candélabres seront installés rue des Prieurés jusqu'au nouveau lotissement « Le Chemin Vert ». La remise en état de ceux qui sont défectueux est commandée au SIEM.
- **Festi'mousse** : JL Grasset demande une subvention plus importante que celle accordée le 13 avril. Réponse sera donnée en fonction des comptes après l'évènement.
- **Feu d'artifice du 14/07** : le prix est en hausse sensible : 1637€
- **Parking cimetière** : deux trous sont apparus récemment. Voir Schliska ?
- **Bus scolaires** : les deux systèmes perdureront l'an prochain. Soit le bus scolaire, soit Mouvéo (plus onéreux).
- **Sécurité rue des Prieurés** : certains véhicules vont trop vite à l'approche du Chemin Vert. Il convient de trouver une solution pour ralentir ces chauffards et éviter une probable collision.
- **Travaux d'adduction d'eaux rue des Prieurés** : ces travaux débuteront probablement au mois de septembre prochain.
- **Commémoration du 9 juin à 18h30 à la stèle des aviateurs (dans les bois tout en haut de la rue Prélot** : les conseillers et les habitants sont invités à y participer. Un vin d'honneur suivra la cérémonie.

Le prochain conseil municipal est fixé le **jeudi 20 juillet 2017 à 18h30**. Les tarifs scolaires devront être connus à cette date.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20 h 45.